VGP Formations
Zone Industrielle du Plessis Beuscher
35220 Châteaubourg
Email : cecile.lecorre@vgp-online.fr
Tel : +33642652951

Formation aux vérifications réglementaires des grues à tour - en présentiel

La formation VGP Grue à Tour (GME GMA) permet aux participants d'acquérir les connaissances nécessaires pour réaliser la Vérification Générale Périodique, la mise en service et la remise en service des grues à tour, conformément à la réglementation en vigueur. Elle se compose d'une partie théorique, abordant les obligations légales, le fonctionnement des grues à tour et la méthodologie de contrôle, et d'une partie pratique, incluant l'inspection sur site, l'analyse des anomalies et la rédaction d'un rapport de VGP.

Durée: 7.00 heures (1.00 jour(s))

Profils des apprenants

- Techniciens de maintenance
- Vérificateurs internes
- Responsables sécurité / HSE
- Agents de maintenance levage
- Toutes personnes qui souhaitent pouvoir contrôler des grues à tour.

Prérequis

- Maitrise du français (oral et écrit)
- Avoir minimum 18 ans
- Expérience dans l'environnement BTP ou industriel appréciée

Accessibilité et délais d'accès

Le délai d'accès à la formation est variable. Il dépend des formations qui sont prévues dans les semaines à venir. Le délai de réponse pour les formations intra-entreprises varie selon vos disponibilités et celles de nos formateurs. La formation est accessible en moyenne sous 1 à 4 semaines après validation du dossier (en fonction des disponibilités et du financement)

Qualité et indicateurs de résultats

Taux de réussite: 96%
Taux de satisfaction: 97%

Objectifs pédagogiques

- Comprendre la réglementation en vigueur : connaître les obligations légales relatives aux VGP des grues à tour (Code du travail, normes en vigueur), identifier les responsabilités des exploitants et des contrôleurs.
- Maîtriser les principes de la vérification générale périodique : savoir quand et comment réaliser les contrôles réglementaires, identifier les points critiques à inspecter (systèmes hydrauliques, lève-conteneurs, structure, dispositifs de sécurité).
- Appliquer les procédures de contrôle : réaliser un contrôle conforme aux exigences réglementaires, rédiger un rapport de vérification (papier et digital avec le VGPAD - application pour effectuer les contrôles).

VGP Formations
Zone Industrielle du Plessis Beuscher
35220 Châteaubourg
Email : cecile.lecorre@vgp-online.fr
Tel : +33642652951

Contenu de la formation

- Partie théorique :
  - Présentation de la formation, des objectifs et du programme
  - Cadre réglementaire (Code du Travail, arrêtés, obligations du chef d'établissement)
  - Obligations légales en matière de VGP (Code du travail, arrêtés et normes applicables) : la Directive Machines 2006/42/CE, l'arrêté du 1er mars 2004 article R 4323-22 à R 4323-28 du code du travail et la norme NF EN 14439+A2
  - Responsabilités des exploitants et des contrôleurs
  - Typologie et composants d'une grue à tour (châssis, flèche, contre-flèche, treuils, etc.)
  - Points de contrôle obligatoires lors d'une VGP
  - Méthodologie et fréquence des vérifications
  - Analyse des risques et détection des anomalies
  - Documents à fournir : rapport de VGP, suivi documentaire
  - Préparation du rapport de VGP
- Partie pratique :
  - Inspection d'une grue à tour sur site
  - Lecture de la documentation technique, carnet de maintenance
  - Contrôles visuels et dimensionnels
  - Vérification de l'état général de la structure (corrosion, fissures, déformations)
  - Inspection des soudures et fixations
  - Contrôle des câbles et poulies (usure, effilochage, tension)
  - Contrôle de l'alignement du mât et de la flèche
  - Identification des non-conformités types (usure, corrosion, absence de sécurité…)
  - Essais en charge
  - Mise en situation de rédaction d'un rapport de VGP
  - Questions/réponses, conclusion de la journée

Organisation de la formation

Équipe pédagogique
L'équipe pédagogique est composée d'ingénieurs spécialisés en hydraulique et de contrôleurs VGP expérimentés.
A la suite de la formation, vous aurez le numéro de téléphone de votre formateur, vous pourrez l'appeler si vous avez des questions techniques.
Toute l'équipe de VGP Formations se tient à votre disposition afin de répondre à vos questions avant, pendant et après la formation.

Ressources pédagogiques et techniques
- Accueil des apprenants dans une salle équipée et dédiée à la session de formation
- Contenus pédagogiques diffusés via vidéoprojection
- Malette avec le cours remise à chaque stagiaire
- Cas pratique avec une grue à tour
- Livret INRS
- Utilisation du VGPAD (application pour effectuer les contrôles) pour faire des contrôles digitalisé

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation
- Avant la formation: Planification des sessions (présentiel, pratique sur site). Communication sur les objectifs et le programme de formation.
- Pendant la formation: Feuille de présence signée par les participants. Respect du programme pédagogique prévu. Suivi des interactions et engagement des apprenants.
- Après la formation: Remise des supports pédagogiques et attestations de suivi. Enquête de satisfaction immédiate (formulaire, feedback oral). Vérification des acquis via un test et une mise en situation sur le plateau technique.

VGP Formations
Zone Industrielle du Plessis Beuscher
35220 Châteaubourg
Email : cecile.lecorre@vgp-online.fr
Tel : +33642652951

Modalités de certification

Obtenir une note >50% de bonnes réponses à l'évaluation théorique soit avoir 10/20 au QCM.

Il est attendu qu'à la fin de la formation, le stagiaire connaisse la réglementation et sache faire le contrôle d'une grue à tour en respectant la réglementation en vigueur.

Article R4323-3 : "La formation à la sécurité dont bénéficient les travailleurs chargés de l'utilisation ou de la maintenance des équipements de travail est renouvelée et complétée aussi souvent que nécessaire pour prendre en compte les évolutions de ces équipements."
VGP Formations a déterminé que la certification est à renouveler tous les 5 ans.